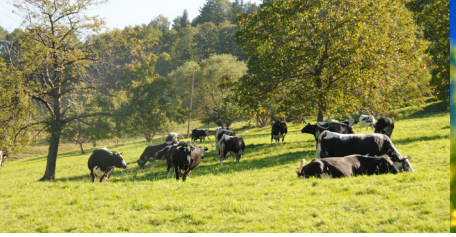

Bulletin de l'Échelon Local

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Synthèse des Conseils d'Administration de la MSA Berry-Touraine
du 30 septembre et du 30 octobre 2020

n° 1/ Décembre 2020

CA du 30 septembre

ACTU COMPTABLE ET FINANCIERE

BUDGET

Budget rectificatif 2020

Lors de la séance du 20 décembre 2019 le Conseil d'Administration de la MSA Berry Touraine avait voté le budget 2020 selon les cadrages notifiés par la Caisse centrale de MSA (CCMSA). Il était demandé à la MSA Berry-Touraine de diminuer ses dépenses liées aux salaires à hauteur de 902 000€. Compte tenu des difficultés à tenir ce cadrage, une demande de dérogation a été transmise à la CCMSA à hauteur de 490 000€. Un budget complémentaire du montant de cette somme a été accordé à la MSA Berry Touraine.

ACTU VIE MUTUALISTE

DESIGNATION

Désignation des Administrateurs référents des Echelons Locaux

Le Conseil a désigné les personnes suivantes :

Pour l'Indre : M. BARRE Bernard – 1er collège
Pour l'Indre-et-Loire : M. JOUBERT Régis – 3ème collège
Pour le Loir-et-Cher : M. TERRIER Guy – 1er collège

Lettre d'information destinée aux élus MSA de l'Indre, de l'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher – Conception maquette et réalisation : MSA Berry-Touraine, 19 avenue de Vendôme - 41023 Blois Cedex - Tél. 02 54 44 87 87 – berry-touraine.msa.fr – Directeur de la publication : Étienne Le Maur - N° 1 – Décembre 2020.

SANTE

Projet « Boussole des droits » - expérimentation en région Centre (MSA Berry-Touraine et Beauce Cœur de Loire)

La Mutualité Sociale Agricole porte le projet de créer une plateforme numérique qui facilite l'orientation des affiliés de la MSA dans leur parcours de vie par un point d'entrée unique. Ce projet, initié fin 2019, avance avec le démarrage de l'expérimentation dans les deux caisses MSA de la région Centre.

La plateforme a pour objectifs :

- De faciliter l'accès à la prévention ;
- Lors d'événements de santé ou de vie ponctuels, de guider les ressortissants MSA vers une prise en charge pertinente et de qualité ;
- Au cours de maladies chroniques, de les accompagner dans leurs parcours de soins ;
- Dans les situations de précarité de leur permettre de recourir simplement aux droits et aides disponibles ;
- En cas de dépendance de proches ou d'eux-mêmes, de les mettre en relation avec les services appropriés sur le territoire.

Une première version du produit doit être disponible en ligne au mois de novembre 2020.

Où en est le projet ?

- Le choix de la Start up qui va construire le projet est fait : il s'agit de l'entreprise Worldline aidée de la société Impact HealthCare.
  - o Une phase d'étude des besoins est en cours avec l'envoi d'un questionnaire par mail à tous les assurés des 2 caisses MSA.
  - o La création de « focus groupes » en local : sous forme d'une réunion avec les délégués MSA de son choix pour affiner et conforter les besoins sur les territoires prévu en en octobre 2020.

En Berry-Touraine, nous proposerons dans un premier temps à un échelon local d'être un groupe témoins utilisateurs de l'outil (sur l'Indre et Loire). L'offre pourra ensuite être développée en travaillant avec des échelons locaux des deux autres départements.

Les prochaines étapes :

- Mise en place d'un premier socle de l'outil pour la fin de l'année 2020 et expérimentation pendant un an.

Les premiers services identifiés seraient :

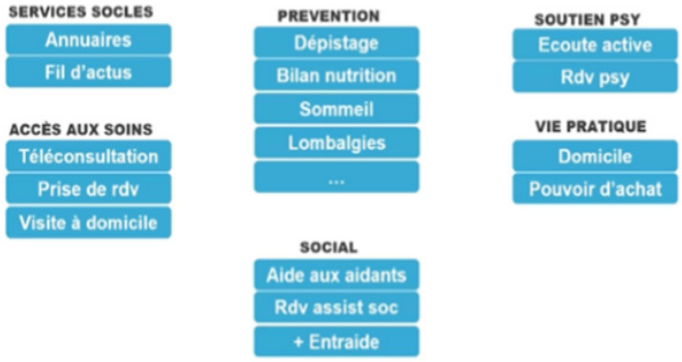

Un retour régulier sera fait :

- Des travaux et de l'expérimentation avec les délégués de l'échelon local et le panel utilisateurs,
- Des évolutions des services proposés dans la plateforme.

Mme BARROY et M. MEUNIER sont référents en Berry-Touraine sur le projet de « Boussole des droits ». Une réflexion est engagée sur meilleure appellation afin de mieux décrire l'ensemble des nouveaux services rendus aux ressortissants du régime agricole.

COTISATIONS

Calendrier des émissions de cotisations 2021

Il a été présenté le calendrier des émissions de cotisations 2021 suivant :

Fixation des modalités d'appel des cotisations des non-salariés agricoles pour 2021

Mensualisation

● Date limite pour le dépôt des demandes de paiement mensuel des cotisations des non-salariés : en application du décret n° 2008-982 du 18/09/2008, la demande est recevable jusqu'au 15 d'un mois pour effet le mois suivant.

● Dates de prélèvement des mensualisations 2021 :

- 1ère mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 25/01/2021
- 2ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 25/02/2021
- 3ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 26/03/2021
- 4ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 26/04/2021
- 5ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 25/05/2021
- 6ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 26/06/2021
- 7ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 26/07/2021
- 8ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 25/08/2021
- 9ème mensualité (1/11ème des cotisations 2020) 27/09/2021
- 10ème mensualité (1/3 solde des cotisations 2021) 29/10/2021
- 11ème mensualité (1/3 solde des cotisations 2021) 25/11/2021
- 12ème mensualité (1/3 solde des cotisations 2021) 27/12/2021

Déclaration des revenus professionnels

Déclaration d'ensemble des revenus 2020 (campagne 2021) date limite de retour : 05/08/2021.

Appel des cotisations pour les exploitants agricoles non mensualisés et les cotisants solidaires

● Cotisants Chefs d'exploitations ou d'entreprises agricoles

APPEL	EXIGIBILITE	DATE LIMITE DE PAIEMENT	TAUX
1er appel	25/02/2021	25/03/2021	35 %
2ème appel	25/05/2021	25/06/2021	35 %
Solde	02/11/2021	02/12/2021	30 %

● Cotisants solidaires

APPEL	EXIGIBILITE	DATE LIMITE DE PAIEMENT	TAUX
Solde	02/11/2021	02/12/2021	100 %

COTISATIONS

Point de situation des demandes de prise en charge des cotisations 2020

La 1ère enveloppe des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale 2020 destinée aux prises en charge de cotisations, a fait l'objet d'un arrêté le 20 mai 2020 pour un montant de 15 millions d'€. Les crédits sont affectés sur la base des critères généraux.

Les modalités ont été présentées lors du Conseil d'Administration du 09 juillet 2020.

La campagne de demande via outil internet s'est terminée le 25 septembre 2020 comme convenu.

Bilan :

- 120 demandes pour l'Indre.
- 143 demandes pour l'Indre et Loire.
- 122 demandes pour le Loir et Cher.

Les éléments sur la seconde enveloppe des crédits du fonds d'action sanitaire et sociale 2020, destinée aux prises en charge de cotisations sociales, ont été présentés. Elle a fait l'objet d'un arrêté le 22 septembre 2020, publié au Journal Officiel du 25 septembre 2020, pour un montant de 16.000.000 euros.

En substance, l'enveloppe pour la MSA Berry-Touraine représente 278 000€ complémentaires, décomposés par département :

- 36 : 103 000€
- 37 : 106 000€
- 41 : 69 000€

Cette enveloppe devra être consommée ainsi :

- COVID-19 : 64 000€
- Sécheresse : 177 000€
- Critères généraux : 37 000€

COTISATIONS

Modification de la date de passage de l'émission des cotisations NS 2020

A la suite du report de la date limite d'option au 15 octobre 2020 pour les dispositifs de la loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 et affectant, de fait, l'émission définitive des cotisations NS, la date de passage de l'émission définitive COTNS qui prévue le 16 octobre est reportée au 23 octobre 2020. Ce report permet de saisir les dernières demandes d'option.

Les dates d'exigibilité et de limite de paiement restent inchangées, à savoir respectivement le 2 novembre et le 2 décembre 2020.

ACTU INSTITUTIONNELLE

RENCONTRE

Journée Présidents/1ers Vice-Présidents/ Directeurs du 13 octobre 2020

Au cours de cette séance, Pascal Cormery a ouvert la réunion en saluant les nouveaux Présidents mais aussi les participants dont le mandat se termine. Il évoque la conjoncture sociale et économique difficile pour le monde agricole, qui aura besoin de la MSA sur le terrain. Les délégués MSA doivent être bien informés des sujets de protection sociale, de Santé Sécurité au Travail, en matière d'offre de services. Le Directeur Général de la CCMSA, François Emmanuel Blanc, a constaté que la MSA a su réagir face à la crise sanitaire. La période de négociation de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) doit être mise à profit pour assoir la position de la MSA. Notre objectif est de démontrer que les gains de productivités doivent être convertis en présence territoriale. Il se montre optimiste sur la négociation, qui prend appui sur les axes du projet MSA 2025 et des actions associées.

Actualité de la protection sociale (PLFSS 2021)

- En cotisations : augmentation du plafond d'emprunt pour le financement du régime des non-salariés, prolongation exceptionnelle du dispositif TO/DE, unification en 2022 des déclarations fiscales et sociales, dématérialisation obligatoire du paiement des cotisations, possibilité de déclaration très simplifiée pour les particuliers.
- En santé : réinvestissement pour la santé, refinancement de la dette de l'hôpital, revalorisation des carrières en établissements, maisons de la naissance, télé-consultation, contribution exceptionnelle Covid des complémentaires, développement en MSA des missions des infirmiers(ères) du travail.
- En matière d'autonomie : place revendiquée par la MSA pour la gestion de la 5e branche de sécurité sociale. Sur ce point, P. Cormery précise que l'Institution à un vrai rôle à jouer, en lien avec les territoires.

ACTU COMPTABLE ET FINANCIERE

CONTROLE

Présentation des principes du contrôle interne

Voir document en annexe 1.

ACTU VIE MUTUALISTE ET ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

ASSOCIATIONS

ASEPT Centre-Val de Loire

Le Conseil d'Administration du 07 octobre 2020 a examiné le point d'activité de l'ASEPT. 83 % de la programmation des Ateliers vont pouvoir être réalisés malgré le contexte de crise sanitaire.

Les Conférences de financeurs, qui représentent 90 % des financements de l'Association ont repoussé les délais de réalisation des actions jusqu'à la mi-2021 au plus tard.

La mise en œuvre du nouveau dispositif de préparation à la retraite est repoussée à 2021. Les conditions sanitaires ne permettent pas de déployer les représentations de « ma retraite j'en profite » associées aux forums et autres présentations des acteurs compétents en la matière.

Les équipes testent actuellement la mise à disposition de conférences dématérialisées sur la plateforme Happy-Visio, dans la perspective de généraliser une offre alternative dans ce contexte sanitaire.

L'Assemblée Générale (AG) du 15 octobre a validé le rapport moral et le rapport financier de l'Association pour l'année 2019. Un point a été fait sur les orientations de 2020.

L'AG a également désigné les représentants des bénévoles au Conseil d'Administration de l'Association.

Le Conseil d'Administration du 15 octobre 2020 a procédé à l'élection du Bureau de l'Association.

Mme OUÉDRAOGO a été reconduite dans sa fonction de Présidente de l'ASEPT CVL.

Les représentants de l'Association à MSA Services ont également été désignés.

MSA Services Berry-Touraine

L'Assemblée Générale (AG) a eu lieu le 11 septembre 2020. Cette AG a examiné l'activité de l'année 2019, puis a fait un point sur la gestion de l'Association durant, et depuis, la période de confinement liée à la crise Covid19.

L'association compte une vingtaine de clients pour lesquels elle assure principalement des missions de gestion (Comptabilité, Ressources humaines, Direction). Elle procède également en sous-traitance de la Carsat et de la MSA à l'évaluation des besoins d'aides à domicile pour les personnes âgées (près de 2000 évaluations ont été réalisées dans ce cadre).

Le chiffre d'affaires de l'Association s'est monté à près de 500.000 € en 2019, pour des charges d'environ 460.000€ ; ce qui a généré un résultat avoisinant 52.000€.

Présence Verte Touraine

L'Assemblée Générale du 23 septembre 2020 s'est tenue dans les locaux du Conseil Départemental du département de Loir-et-Cher. Elle a validé le rapport moral et le rapport financier de l'Association pour l'année 2019. La qualité de service est confirmée par l'obtention en 2019 de la norme Afnor Qualité du partenariat : 300 réseaux de solidarité partenaires.

Le Conseil d'Administration (CA) du 21 octobre 2020 a procédé à la désignation du Bureau. M. Régis JOUBERT a été reconduit dans sa fonction de Président. Le CA a désigné ses représentants à MSA Services.

L'Association connaît une progression de 171 abonnements. La mise à disposition de détecteurs de chute est elle-même en progression.

Le projet de budget pour 2021 a été examiné. Le chiffre d'affaires prévisionnel de l'Association est estimé à 1.460 K€, pour un résultat attendu de 31 K€ après impôt sur les sociétés. Une option « garantie frais de secours » a été décidée à compter de 2021 pour un coût de 2€ par mois. Cette option permettra de couvrir partiellement les prestations du SDIS en cas d'intervention à tort chez les abonnés.

MSA Service Tutelle 36 : Conseil d'Administration et Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a eu lieu les 5 octobre et 21 octobre 2020. L'Assemblée Générale s'est tenue le 21 octobre 2020.

Le Conseil d'Administration du 21 octobre a élu le Bureau de l'Association comme suit :

- Président : M. CAILLAUD
- Vice-Président : M. DOUCET
- Trésorier : Mme CARMIGNON
- Secrétaire : M. VACHET

Fédération Nationale de l'Offre de Service (FNOS)

L'Assemblée Générale (AG) de la FNOS s'est tenue le 22 septembre 2020.

En 2019, 199 structures adhèrent à la Fédération. Elles emploient 8.700 personnes et servent 206.000 clients dans des domaines divers : téléassistance, éducation à la santé, tourisme social, aide à la personne, etc.

Le chiffres d'affaires réalisé est de 267 M€, pour un résultat de presque 5 M€.

Les 30 MSA Services du réseau représentent quant à elles 378 salariés ; elles ont réalisé un chiffre d'affaires de 18,5M€ pour 459K€ d'excédent.

L'AG a décidé de maintenir le montant des cotisations de 2020 à celui de 2019, soit : 1250€ pour les MSA et la CCMSA, et 625€ pour les MSA Services.

Après la clôture de l'Assemblée, la réunion s'est prolongée sur un temps d'échange et de réflexion sur l'évolution de l'Offre de Services. L'ambition serait de porter une réorganisation du réseau de l'offre de services, permettant de positionner la MSA comme un acteur de référence de l'économie sociale et solidaire au sein des territoires ruraux.

Ses travaux connaissent actuellement leurs premiers développements à travers le projet de réorganisation de l'offre de services de la Caisse Centrale de la MSA (CCMSA).

Ce projet de réorganisation, validé par le Conseil d'Administration de la CCMSA en concertation avec ceux des têtes de réseaux de l'offre de services, implique :

- Dans un premier temps : le regroupement, au sein d'une même structure, des cinq réseaux nationaux que sont FNMARPA, SOLIDEL, AVMA, LASER Emploi, FNOS (l'ANPV – Association Nationale des Présence Verte – n'est pas concernée par ce regroupement). La création de cette Direction permettra d'incarner l'offre de services de la MSA et de proposer une qualité homogène sur les territoires. Le calendrier du projet prévoit une mise en œuvre effective de cette nouvelle organisation au printemps 2021 ;
- Dans un second temps : il est envisagé d'engager la réflexion sur la transformation de l'offre de services à l'échelon local en s'interrogeant sur les organisations les plus adaptées.

Fédération Nationale des Maisons d'Accueil et de Résidence pour Personnes Agées (FNMARPA)

L'Assemblée Générale s'est tenue le 29 septembre 2020.

L'AG FNMARPA a principalement examiné les rapports d'activités, financier moral pour l'exercice 2019.

Rapport d'activité : il a été détaillé les actions d'accompagnement des Marpa réalisées par la FnMarpa, dans les différents domaines de sa compétence :

- Accompagnement pré et post-ouverture d'une Marpa
- Passage au statut de résidence autonomie
- Visites de diagnostic à la demande
- Soutien technique et veille (RH, organisation, gestion, juridique, tarification, formation, etc …)
- Etude préalable à la mise en place d'un contrat de progrès
- Accompagnement dans les demandes de subventions (Groupe Agrica, Fondation Bruneau, etc …)
- Appel à projets Innovation et participation aux jurys de prix équivalents organisés par des partenaires
- Hygiène bucco-dentaire des résidents
- Nutrition et qualité des repas servis
- Participation au programme Part'âge (séjours de vacances intergénérationnels)
- Animation du réseau et du site internet
- Promotion du label

Rapport financier : Les charges se sont élevées à 675.922 € en 2019, contre 785.885 € de produits (essentiellement constitués des cotisations du réseau d'adhérents et d'une subvention de fonctionnement de la CCMSA), générant un résultat de 109.963 €.

Les montants des cotisations ont été fixées pour 2021.

Le Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine, lors de sa séance du 30 octobre 2020 a évoqué la situation difficile dans laquelle se trouve aujourd'hui la MARPA de Theillay. Un accompagnement rapproché de la MARPA par la MSA et la FNMARPA est à l'œuvre depuis le mois de juillet. La désignation de nouveaux représentants de la MSA va permettre de reconstituer le Bureau de la MARPA afin de conduire la concertation avec les décideurs locaux et les travaux nécessaires au redressement de la structure, notamment la mise en œuvre du contrat de progrès signé avec la CCMSA.

A noter que dans le cadre de l'examen des demandes de subventions, le CPASS du 15 octobre 2020 s'est prononcé favorablement pour :

- le financement d'une étude permettant d'établir un prévisionnel de trésorerie, afin de mesurer précisément le temps dont dispose la MARPA pour agir, et d'éclairer les priorités.
- l'aide à la rénovation de la salle à manger et à la création d'une salle d'activité afin de rendre la MARPA plus attractive.

En parallèle, la Caisse centrale de MSA a donné son accord pour la prise en charge, sur le contrat de progrès, d'une étude de besoins sur le territoire de la MARPA, qui permettra de repérer les évolutions possibles quant aux publics pouvant être accueillis et aidera à étayer le dialogue avec les acteurs locaux.

Représentations des Élus

MSA Services

Deux nouveaux représentants de la MSA à l'Assemblée Générale de MSA Services ont été désignés: MM. GAILLARD et SIMIER.

Tutelles 36

Un représentant à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'Association Tutelles 36 est nommé : M. BULTEL.

Désignation des Présidents d'Echelons Locaux dans les structures de l'offre de services

Les Présidents d'Echelons Locaux sont maintenant connus pour l'essentiel : 3 Echelons n'ont pas de Président faute de candidat (2 en Indre et Loire, 1 en Loir et Cher).

Les Présidents élus sont nommés ci-dessous. La liste complète des Présidents et représentants des cantons dans les Echelons Locaux est en cours de diffusion auprès de tous les délégués et sera publiée sur le site de la MSA – espace élus.

Indre	Indre et Loire	Loir et Cher
Ardentes – Châteauroux 1,2,3 **Jean-Pierre BILLOT** 2ème Collège – CFE/CGC	Amboise – Bléré – Château Renault est – Vouvray **Jean-Bernard GUILLOT** 3ème collège	Beauce – Val de Cisse (Blois 1,2 – La Beauce – Onzain) **Michel SALMON** 1er Collège
Brenne – Val de l'Indre (Buzançay – Le Blanc) **Patricia KELLER-PERRET** 2ème Collège – CFE/CGC	Chinon – Ste Maure de T. **Pascale DELAHAYE** 3ème Collège	Chambord – La Sologne Recherche en cours de candidats
Issoudun - Levroux – Valençay **Patrick POILPRE** 2ème Collège – CFE/CGC	Descartes Recherche en cours de candidats	Nord 41 (Perche – Vendôme – Montoire) **Catherine PROVENDIER** 1er Collège
La Chatre – Neuvy St Sepulchre **Louis SOHIER** 2ème Collège – CFE/CGC	Langeais – Château Renault ouest **Catherine COME** 1er Collège	Sud Loire Blois 3 – Vineuil **Michel PRIEUR** 1er Collège
Les 2 Vallées Creuse – Anglin (Argenton s/creuse – St Gaultier) **Jean PIGET** 1er Collège	Loches **Martine BRUNEAU** 1er Collège	Val de Cher – Sologne (Montrichard – Romorantin – St Aignan – Selles s/Cher) **Jean-Marie TANNEUX** 3ème Collège
	Tours : Réunion à venir	

Tutelles 36 et Présence Verte Indre : M. Jean-Pierre BILLOT est désigné en qualité de Président de l'Echelon Local.

Présence Verte Touraine : 2 Présidents d'Echelons locaux sont à désigner pour l'Indre et Loire et 2 pour le Loir et Cher. M. Jean-Marie TANNEUX et M. Michel SALMON sont désignés pour le Loir et Cher. La désignation pour l'Indre et Loire est reportée, dans l'attente de l'élection des Présidents des Echelons de Descartes et Tours.

MARPA d'Ardentes : Mme Brigitte BERGERE remplace Mme Bénédicte BRUNEAU.

MARPA de Nouan le Fuzelier : la désignation reste à faire.

Représentations des Élus (suite)

VIVEA

Lors de sa séance du 18 septembre dernier, le Conseil d'Administration a désigné M. DENORMANDIE et M. GAUSSANT à VIVEA pour les départements 36 et 41 (pour le 37, la désignation revient à Groupama). En retour, VIVEA a indiqué avoir informé la MSA Beauce Cœur de Loire qu'un seul siège était désormais à pourvoir pour l'ensemble de la région Centre Val de Loire.

Cette désignation sera décidée au sein de l'ARCMSA. De ce fait, la représentation confiée à MM. DENORMANDIE et GAUSSANT pour VIVEA se trouvent être caduques.

ACTU PROTECTION SOCIALE

RECOUVREMENT

Recouvrement - Covid19

Dans le cadre des dispositifs d'accompagnement aux entreprises lors de la pandémie Coronavirus, plusieurs échéances de prélèvement ont été reportées. Depuis juillet, et en l'état actuel des réglementations, les prélèvements ont été réactivés, avec la possibilité pour les employeurs de reporter uniquement les Parts Ouvrières.

Au 30 septembre 2020, notre taux de recouvrement reste affecté par ces dispositions, nous sommes à :

- 7,89 % de reste à recouvrer pour les Employeurs de MO, pour un objectif COG fixé à 1,83 %.

- 23,36 % de reste à recouvrer pour les Non-Salariés Agricoles, pour un objectif COG fixé à 2,97 %.

De nouveaux dispositifs voient le jour dans le cadre de la 3ème loi de finance rectificative. Ils ont pour objectifs de venir financièrement en aide aux entreprises les plus touchées par la crise Covid19.

CALENDRIER

Calendrier Institutionnel et calendrier des élus 1er semestre 2021

Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine :

- 19 février 2021
- 23 avril 2021
- 25 juin 2021

Bureau du Conseil d'Administration de la MSA Berry-Touraine :

- 19 mars 2021
- 07 mai 2021

Assemblée générale de la MSA Berry-Touraine: 3 options ont été positionnées:

- 28 mai 2021
- 04 juin 2021
- 11juin 2021

Assemblée générale de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole :

- 17 juin 2021

Annexe 1

Le dispositif du contrôle interne en MSA Berry-Touraine

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Le dispositif de contrôle interne, c'est quoi ?

Le dispositif de contrôle interne a pour objet d'**assurer la maitrise des risques de toute nature**, notamment financiers, inhérents aux missions confiées à l'organisme. Il s'appuie sur le décret du 14 octobre 2013 applicable à tous les organismes de Sécurité Sociale. La MSA a retenu le référentiel international COSO pour évaluer son dispositif de contrôle interne.

La gouvernance du contrôle interne à la MSA Berry-Touraine

Le protocole du contrôle interne indique l'organisation mise en place. Le contrôle interne est sous la responsabilité conjointe du Directeur Général et du Directeur Comptable et Financier.

L'organisation et la gestion de cette activité sont confiées au coordonnateur contrôle interne.

3 Comités de pilotage de la Maitrise des risques sont organisés chaque année. Ils réunissent les agents de Direction, tous les responsables de services et le coordonnateur du contrôle interne.

1 Comité de pilotage de la Maitrise des risques mutualisation est également organisé au cours de l'exercice. Il réunit les agents de Direction, tous les responsables de services et les coordonnateurs du contrôle interne des MSA Berry-Touraine et Beauce-Coeur de Loire.

Les agents contrôleurs et superviseurs en charge de la mise en place des actions de contrôle interne suivent une formation animée par le coordonnateur contrôle interne.

Les nouveaux cadres participent à une sensibilisation au dispositif de contrôle interne animée également par le coodonnateur contrôle interne.

Les enjeux

Remplir la mission de service public

- Conformité aux lois, règlements et conventions
- Exactitude des montants de cotisations et contributions sociales et des autres prélèvements à recouvrer et des prestations liquidées
- Prévention des indus et recouvrement des créances
- Utilisation efficiente des fonds publics
- Protection du patrimoine de l'organisme et des personnes
- Prévention et détection des fraudes internes et externes
- Intégrité, fiabilité et exhaustivité des informations financières, comptables, budgétaires et de gestion

Contribuer à la pérennité de la protection sociale

- Un enjeu de lien social
- Un enjeu de poids pour les finances publiques :
  - les dépenses du régime de protection sociale pèsent pour près d'un tiers du PIB
  - Les dépenses de protection sociale augmentent plus vite que le PIB

L'acceptabilité d'un tel effort implique

- une exigence de qualité de service
- une équité de traitement dans les droits et devoirs
- l'exactitude des montants versés ou appelés
- la transparence dans l'utilisation des fonds

La maitrise des risques et donc le dispositif de contrôle interne mis en oeuvre par la MSA doivent permettre d'atteindre ces objectifs pour répondre aux enjeux majeurs et asseoir la crédibilité de l'institution.

Les activités du dispositif de contrôle interne

- Les ACI (Actions de contrôle interne)
- Le PCDCF (Plan de Contrôle du Directeur Comptable et Financier)
- Le PSCA (Plan de Sécurité et Continuité d'Activité)
- Le RGPD (Règlement Général de Protection des Données)
- La vérification comptable
- La lutte contre la fraude
- La cartographie des processus et des risques
- Le plan de maitrise des risques de l'offre de services
- La gestion des habilitations

Le contrôle interne en chiffres

- 11 443 dossiers contrôlés.
- 4,76 % d'anomalies dont 1,50 % d'anomalies avec incidences financières pour un montant de 91 812 €

- 2 837 dossiers contrôlés pour la MSA Beauce-Coeur de Loire au titre de la mutualisation de proximité.
- 7, 65% d'anomalies dont 3,98% d'anomalies avec incidences financières pour un montant de 46 712 €.

La validation de nos contrôles par les instances nationales et régionales

La CCMSA par l'intermédiaire de la DAMR (Direction de l'Audit et de la Maitrise des Risques) a vérifié (en 2018), la mise en place de notre contrôle interne sur les domaines :

- RSA
- Demande de retraite

95 % des contrôles ont été validés.

Le contrôle croisé régional a vérifié (en 2019),la mise en place du contrôle interne sur les domaines :

- IJ AT/MP
- Droits maladie
- Marchés Publics
- Recouvrement amiable

81 % des contrôles ont été validés.